Belgeo
Revue belge de géographie

3 | 2013
Les minorités nationales et ethniques : entre renouvellement et permanence

Editorial : Les minorités nationales et ethniques : entre renouvellement et permanence

Stéphane Rosière, Franck Chignier-Riboulon et Anne Garrait-Bourrier

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/belgeo/11429
DOI : 10.4000/belgeo.11429
ISSN : 2294-9135

Éditeur :
National Committee of Geography of Belgium, Société Royale Belge de Géographie

Édition imprimée
Date de publication : 30 décembre 2013
ISSN : 1377-2368

Référence électronique
Stéphane Rosière, Franck Chignier-Riboulon et Anne Garrait-Bourrier, « Editorial : Les minorités nationales et ethniques : entre renouvellement et permanence », *Belgeo* [En ligne], 3 | 2013, mis en ligne le 24 mai 2014, consulté le 10 décembre 2020. URL : http://journals.openedition.org/belgeo/11429 ; DOI : https://doi.org/10.4000/belgeo.11429

Ce document a été généré automatiquement le 10 décembre 2020.

Belgeo est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Editorial : Les minorités nationales et ethniques : entre renouvellement et permanence

Stéphane Rosière, Franck Chignier-Riboulon et Anne Garrait-Bourrier

Les minorités ethniques ou nationales : un thème délaissé

1 La question des minorités ethniques ou nationales a connu une relative déshérence dans la géographie et l'histoire des humanités contemporaines. L'intérêt de ce numéro est justement d'essayer de relancer ce thème alors que la question de la pluralité ethnique est d'actualité dans de nombreux pays (de la Belgique à la Russie, de la Birmanie à l'Irak ou la Syrie, en passant par l'Afrique ou le continent américain – avec la Bolivie, par exemple).

2 Les coordinateurs de ce numéro soulignent que la question des « minorités », ou du « mineur », a, elle, connu un engouement significatif ces trente dernières années. De ce fait, de nombreuses « minorités » ont été explorées et notamment les minorités sexuelles ou sociales, tout comme les immigrants, ceux qui sont demeurés « visibles » au moins ; ces derniers étant désormais inclus dans les « minorités ». Le paradoxe contemporain est que la croissance du nombre des thèmes liés aux minorités en général a été parallèle au déclin de l'étude des minorités ethniques et nationales en particulier. Depuis les années 1970 surtout (Degler, 1971), l'étude des communautés immigrées et des minorités raciales s'est peu à peu substituée à celle des minorités ethniques jusqu'à quasiment effacer ces dernières. Pour autant, les communautés issues de l'immigration sont fondées sur des processus très différents de ceux des minorités ethniques – peuples souvent autochtones et disposant de références territoriales et historiques locales mais en décalage avec les références de la majorité (Chignier-Riboulon, Garrait, 2013). Si elles présentent certains points communs avec les communautés immigrées, notamment en termes de combat culturel et de marginalité

politique, les « minorités nationales » (en décalage ou en rupture avec le projet national du pays dans lequel elles vivent) génèrent des problématiques particulières, dont le droit collectif à l'autonomie reconnu dans de nombreux États, qui se distinguent des droits accordés aux individus et dont les implications spatiales sont d'une autre nature.

3 Ce moindre intérêt pour les minorités nationales a plusieurs éléments d'explication. Nous pouvons mettre en avant le jeu de percolation des thèmes depuis les États-Unis et une stratégie des élites pensantes (Sénac, 2012), les termes et les définitions donnés correspondant à une valorisation particulière de la notion de diversité. Dans ce cadre, la notion de « minorité visible » – venue d'Amérique du Nord –, a été développée en France dans les années 2000, notamment après la parution en 2004 du rapport de Yazid Sabeg (alors commissaire à la diversité et à l'égalité des chances dans le gouvernement français). Pour Réjane Sénac, beaucoup d'associations émettent aujourd'hui des doutes sur le bien fondé de cette promotion de la diversité, perçue comme le cheval de Troie d'un nouveau racisme postcolonial.

4 Un autre élément explicatif de ce glissement dans l'étude des « minorités » est la croissance de la population immigrée dans les grands pays occidentaux. Cette situation souligne leur *Framing power* (pouvoir de cadrage) dans l'étude des phénomènes sociaux, et ce sont « leurs » chercheurs qui donnent le « la » de la recherche en sciences sociales et humaines. De ce point de vue, ce numéro reflète cette évolution puisqu'un certain nombre de minorités ici présentées correspondent à des groupes immigrés et non à des populations autochtones[1]. Toutefois, l'intégration des communautés immigrées dans un contexte urbain ne représente qu'une part de la question des minorités. Le délaissement de la question des minorités ethniques ou nationales paraît enfin imputable au fait que cette question est apparue comme obsolète alors que la mondialisation promettait l'ouverture des frontières, et que cette ouverture semblait mécaniquement diminuer l'importance de la conflictualité liée aux situations ethniquement minoritaires. La récurrence de la représentation de « frontières ouvertes », ou d'un « monde sans frontière », implique aussi celle d'un monde sans minorités ethniques ou nationales, celles-ci procédant du cadre d'un État westphalien dilué par la mondialisation. La société deviendrait alors sécable en diverses catégories et communautés à géométrie variable ; l'individu s'inscrirait désormais dans une « constellation d'appartenances » (Dieckhoff, 2004), dans un monde où se développent de « nouvelles ethnicités » (Hall, 1995). Dans ce contexte, les problématiques de mobilité, migrations ou métropolisation sont apparues décisives[2].

5 Ces représentations sont largement modelées par l'idéologie néolibérale qui met l'individu et le consommateur au cœur de l'agenda (l'individu-consommateur choisissant les communautés et les réseaux dans lesquels il souhaite s'intégrer à la mesure d'un abonnement chez un opérateur réseaux). Dans cette perspective, l'identité n'est plus ethnique, elle est un marché. De ce fait, les chercheurs s'intéressent plus souvent aux usagers, ou aux consommateurs, qu'aux membres d'ensembles perçus comme plus ou moins dépassés. Pour autant, si dans les représentations contemporaines, l'économique joue un rôle décisif, il n'est pas le seul facteur de la fabrication des identités. Celle-ci repose aussi sur des mécanismes culturels et sociaux qui génèrent des situations d'ouverture aux altérités et de métissage culturel observables dans les pays occidentaux depuis la fin des années 1960.

6 Malgré ses limites, le postulat du « monde ouvert » fermait en quelque sorte le chapitre des États-nations et, mécaniquement, celui des minorités ethniques et nationales qui

forment leur corollaire logique. Si ces questions avaient attiré l'attention des *Political geographers* de l'entre-deux-guerres (Bowman, 1921), l'intérêt s'est fait moins sensible durant la guerre froide – et si le système soviétique avait pour ambition, en particulier, de dépasser les questions nationales et *a fortiori* ethnoculturelles (Martin, 2001), néanmoins les chercheurs marxistes butaient sur la question du pouvoir, centrale – mais tabou – dans le rapport minorité/majorité.

7 Après la disparition du bloc soviétique, la question des minorités ethniques et nationales est pourtant restée marginale. Cette question paraissait relever de tensions géopolitiques dépassées – particulièrement dans le cadre de l'Union européenne contemporaine. Ces facteurs contextuels puissants expliquent que la question des minorités ethniques et nationales soit tombée dans une certaine déshérence.

8 Dans ce contexte de désintérêt pour les minorités ethniques et nationales, une exception est cependant à souligner : l'attention nouvelle portée aux « peuples autochtones », dans une perspective postcoloniale totalement renouvelée (cf., entre autres, Bordewich, 1996). Depuis les années 1970, les chercheurs se sont fait l'écho du réveil politique des peuples premiers notamment sur le continent américain (Berkhofer, 1978 ; Dippie, 1982) et cette question a eu d'autant plus d'échos que la problématique des minorités ethniques en Europe semblait dépassée par le processus d'intégration communautaire. La géographie a tendu à devenir une géographie sociale centrée sur les pratiques et les « bricolages » des individus en termes d'identité mettant en exergue leurs usages de l'espace, leurs sexualités, leurs loisirs ou leur travail, effaçant la pertinence de leur sentiment d'appartenance ethnique ou nationale. Les sciences humaines, anthropologie, histoire, civilisation et études culturelles, ont suivi cette tendance. A titre d'exemple (et non de statistique), les numéros de revues de géographie, au moins françaises, consacrés à ce thème sont peu nombreux. Nous pouvons citer, dans le domaine francophone, le travail important d'André-Louis Sanguin (Sanguin, 1993, 1994 et 2001). La guerre civile en Yougoslavie (1991-1995) n'a pas véritablement remis en cause ces tendances. Perçue comme une exception à rebours de l'histoire – une parenthèse barbare dans une Europe civilisée et « ouverte » – ce conflit n'a pas amené de regain d'intérêt à la question de l'intégration des minorités nationales.

9 Pourtant, à la logique libérale du temps « postnational » et donc post-minoritaire s'oppose la situation très contemporaine des russophones (ou des Tatars) de Crimée, de l'Ecosse, qui va se prononcer sur son destin politique (vote de septembre 2014), du gouvernement catalan voulant suivre la même démarche. Ainsi, conséquences de l'existence des minorités, ces discontinuités géopolitiques majeures, montrent que l'étude de ces groupes n'a en rien perdu de son actualité ; ce n'est que dans les yeux des chercheurs que cette question a été... minorée.

10 En Europe, la montée des nationalismes est un signe que la question des minorités nationales ne peut être éludée. Faut-il rappeler que des groupes et partis se revendiquant ouvertement « néonazis » se sont formés dans toute l'Europe (notamment centrale et orientale où les difficultés économiques et sociales sont croissantes); citons Aube Dorée en Grèce, Magyar Garda en Hongrie, Slovenski Pospolitost en Slovaquie, Ataka en Bulgarie (une liste non exhaustive). Dans le même temps, des partis ultranationalistes forment désormais, et de façon tout à fait banale, l'armature politique de nombreux gouvernements de pays membres de l'UE. Alors que la rhétorique nationale est au centre de leurs discours et représentations, l'existence de

minorités nationales et ethniques redevient tout à fait centrale en soulignant les limites intégratrices du modèle néo-libéral pensé comme solution à une conflictualité globale.

Des approches différentes de la notion de minorité ethnique et nationale : de l'anthropologie à la géographie politique

11 La notion de minorité ethnique ou nationale est un concept plurivoque et abordé suivant des angles très variables privilégiant, suivant les cas, les points de vue anthropologiques ou, entre autres, de la géographie politique. Cette notion peut être entendue de façon souple, nous l'inscrirons tout d'abord dans la lignée de Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Fénart, en décrivant des groupes qui « n'existent que par la croyance subjective qu'ont leurs membres de former une communauté » (1995, p. 39). Cette approche anti-essentialiste souligne comment ces groupes humains – comme tous les autres – sont en construction permanente et subissent de nombreuses interactions. La construction de l'identité a intéressé de nombreux chercheurs, particulièrement depuis la parution de l'ouvrage fondateur de Fredrik Barth (Barth 1969, voir aussi Blake 1981, etc.). Le caractère artificiel de l'identité est souligné à juste titre, renvoyant à l'idée d'une « invention de la tradition » (Hobsbawm et Ranger, 1983), autant qu'à des « communautés » ou des groupes en création permanente dans une approche poststructuraliste aujourd'hui dominante.

12 Au-delà du construit individuel et social, la minorité ethnique ou nationale forme un construit politique que l'État peut délimiter à loisir et retailler. Ce dernier décide de l'existence juridique des groupes ainsi que de leurs droits, qui sont sujets à d'âpres négociations dont les implications sont nombreuses. La Birmanie procède ainsi actuellement (mars-avril 2014) à son premier recensement depuis 30 ans. L'État propose à ses habitants de s'enregistrer parmi 135 catégories ethniques. La liberté avec laquelle un individu peut (ou non) s'enregistrer comme une « nationalité » distincte de la majorité est tout à fait variable et mérite attention. Ainsi, les Rohingyas (800 000 personnes environ, vivant dans l'État d'Arakan) ne peuvent pas s'enregistrer comme minorité nationale mais sont considérés d'emblée comme des Bengalis (et donc comme étrangers). Le cas de cette ethnie soumise à des persécutions systématiques du fait de sa religion musulmane est emblématique d'une violence d'État et de l'immixtion du pouvoir dans les questions d'identités nationales. L'existence des minorités reste fondamentalement liée aux logiques de domination et de pouvoir.

13 L'aspiration à se différencier s'exprime de multiples façons, institutionnelles ou non, et aboutit à des situations très diverses, entre résistance et coopération, entre intégration forcée et autonomie revendiquée. La volonté de distinction d'un groupe ethnique par rapport à un autre implique reconnaissance dans la loi comme dans les discours. La question de l'autonomie est de ce point de vue centrale, mais elle n'est pas la seule : la façon de nommer les lieux, les individus, la mise en exergue de faits historiques sont autant de référents variables selon les groupes ; au-delà, les statuts politiques accordés ou revendiqués, la visibilité dans l'espace politique et social sont autant d'éléments caractérisant le droit à l'altérité généralement nié dans les États centralisés, comme la France, mais aussi contournés dans certains pays fédéraux ou décentralisés…

Les trois thèmes mis en avant par l'appel à contributions et les réponses apportées

14 Les coordinateurs de ce numéro ont proposé trois thèmes : maillage politique, stratégies d'acteurs et multiculturalisme. Les contributions proposées ont très inégalement concerné ces trois thèmes.

Maillages politiques : découpages et (re)constructions de territoires

15 Les coordinateurs ont rappelé dans leur appel à contributions que le territoire est un enjeu important entre majorité et minorité. La question du découpage administratif permet ainsi tout aussi bien de restituer et valoriser une minorité, en soulignant son ancrage territorial, que d'effacer cet ancrage. Il peut s'agir, pour le pouvoir central, de « perturber » le territoire perçu par une minorité comme étant le sien en l'intégrant dans un ensemble plus vaste pour contribuer à sa dilution (Rosière, 2005). De ce point de vue, l'Union soviétique fut un laboratoire décisif d'un pseudo découpage national (Martin, 2001) qui a influencé nombre d'États dont le but ultime n'était pas de faciliter le développement de leurs minorités ethniques (ou nationalités dans le cas soviétique), mais au contraire de mettre en place des mécanismes législatifs et administratifs destinés à favoriser leur assimilation. L'histoire de la communauté amérindienne aux Etats-Unis repose ainsi sur ce type de mécanismes assimilationnistes (Garrait-Bourrier, 2002).

16 Cependant, la logique du découpage et de ses enjeux ne se limite pas à l'action de l'Etat. Les minorités ethniques peuvent être actrices et elles revendiquent fréquemment des territoires, parfois plus vastes que les territoires administratifs qui leur sont dévolus comme au Pays basque où les nationalistes de la Communauté autonome basque souhaitent la fusion de leur territoire avec la communauté forale de Navarre et le pays basque français. La question des frontières des entités « autonomes » est alors multiscalaire. Elle intéresse le gouvernement central et les entités locales, elle est éventuellement transnationale si elle concerne un ou plusieurs États(s) voisin(s). Cependant, et malgré la richesse des problématiques, les questions du découpage administratif restent un angle mort de l'étude des minorités. De façon significative, seules deux propositions abordant ces dimensions ont été reçues, ce qui paraît fort peu. Dans ce numéro Émilie Bonnet étudie le redécoupage des circonscriptions électorales (ou *redistricting*) à San Diego en Californie, une pratique qui permet aux minorités (de toutes sortes) de renforcer leur représentation politique. L'article décrit l'implication et les stratégies de la communauté latina afin d'obtenir un redécoupage électoral qui lui soit plus favorable. Silvia Chiarini montre, quant à elle, comment le mouvement de défense de l'occitan dans les hautes vallées italiennes reconstruit du territoire et des représentations. Celles-ci divisent néanmoins les populations qu'elles sont censées réunir : la césure entre « provençalistes » et « occitanistes » est de ce point de vue éclairante, chacun des deux groupes attachés à la défense de cette culture véhiculant des représentations, des symboles et des stratégies qui diffèrent.

Stratégies d'acteurs : synergies et résistances culturelles et politiques

17 L'existence de minorités ethniques ou nationales implique *a minima* un jeu à trois types d'acteurs : minorité, majorité et État.

18 Dans les États-nations, les minorités sont fréquemment soumises à des politiques plus ou moins ouvertes d'assimilation, le plus souvent menées par des majorités qui sont ou se sentent menacées. L'État-nation justifie les politiques d'assimilation par des considérations variées dont la réparation (vis-à-vis d'injustices ou d'événements historiques) et la recherche de l'homogénéité paraissent des constantes.

19 L'État peut aussi officiellement chercher à maintenir sa diversité ethnique. C'est le cas de la Hongrie décrite par Andrea Székely qui revient sur l'arsenal juridique mis en place dans ce pays après la chute du rideau de fer. Le but proclamé de cette législation est de préserver les cultures « minoritaires » avec la perspective espérée que les Hongrois vivant dans les pays voisins bénéficient d'une politique identique en retour. Dans un contexte différent, Hélène Yèche met en exergue le cas de la minorité sorabe, peuple slave autochtone de l'Est de l'Allemagne protégé par le régime d'Allemagne de l'Est – soulignant ainsi une rupture politique profonde avec les régimes précédents – pour afficher l'entente et la fraternité entre la RDA et ses voisins et alliés slaves. L'Allemagne réunifiée en 1990 n'a pas modifié le statut de ce peuple, très marginal numériquement il est vrai. En Hongrie en 1992 comme en RDA après 1949 (et 1990), la politique nationale ne se comprend qu'en mettant en valeur les facteurs d'échelle régionale ; par devers elles, les minorités sont également un instrument de la politique étrangère des États.

20 Les minorités issues de l'immigration sont envisagées par Fatiha Belmessous qui interroge les notions de « seuil de tolérance » et de « mixité sociale » dans son analyse des populations de souches maghrébines dans l'agglomération lyonnaise. Ce travail observe au plus près, grâce à une approche diachronique, les politiques du logement à l'égard de ces populations immigrées dans l'agglomération lyonnaise de 1970 à nos jours. L'analyse pointue d'archives, dont certaines sont inédites, permet à l'auteur de mettre à jour les processus d'« invisibilisation » administratives et d'euphémisation des minorités ethniques en France.

21 La situation est encore différente dans les pays multiculturels où les stratégies des groupes ethniques, la plupart minoritaires, pour l'instant (face à une majorité WASP elle-même hétérogène et remise en cause dans sa suprématie), se transforment en concurrence politique entre les groupes. On passe de la résistance à un État central à une affirmation dans un milieu concurrentiel, ainsi parlera-t-on dès lors de concurrence des légitimités ou des mémoires. Estelle Brun, à travers une approche ethnographique, souligne comment les Amérindiens Pueblos et Navajos portent un regard nécessairement « différent » de celui des Américains d'origine européenne sur leur propre patrimoine culturel et sur sa place dans le « territoire partagé » qu'est l'Amérique, et les efforts qu'il conviendrait de faire pour maintenir sa reconnaissance et sa valorisation par la nation.

Multiculturalisme et concurrence des légitimités

22 Quatre des huit articles qui composent ce numéro observent les stratégies développées par des minorités au sein d'États peu ou prou multiculturels. Dans ces situations marquées par la volonté de reconnaissance, les groupes ethniques entrent en concurrence pour faire entendre leurs demandes de droits et leurs revendications d'une façon générale. La donne en est alors changée ; la multiplication des groupes notamment dans les pays d'immigration massive, les dynamiques démographiques, les possibilités offertes par les législations nationales, comme les capacités des groupes à se structurer et donc à se faire entendre créent des formes de concurrence des légitimités (Chignier-Riboulon, 2013), et génèrent des interrogations sur les définitions possibles de l'intérêt général et de la nation.

23 Le Canada actuel résume quelque peu cette réalité au travers de l'idée « d'une communauté de communautés », mais d'autres exemples sont possibles. Ce troisième thème interroge le concept de « multiculturalisme » dans son acception la plus idéologique : la dénomination accordée à une nation constituée de groupes ethniques constitués et structurés – reconnus par l'Etat (ex. des communautés hispanique, afro-américaine et asiatique, dites « minorités officielles » aux États-Unis). Peut-on dire pour autant de cette nation qu'elle est réellement « multiculturelle » si, par exemple, l'interculturalité ne fonctionne pas et qu'elle est même remplacée par une âpre concurrence politique et territoriale en lieu et place d'une solidarité intercommunautaire (cf. Giband, 2011) ou s'il existe, dans les faits, un traitement différencié des politiques de discrimination positive ? Le statut même d'une « minorité ethnique » ou « nationale » ne met-il pas en péril l'idée même de « multiculturalisme » dans sa forme la plus pratique ?

24 Autour de ces questions, outre Estelle Brun et Émilie Bonnet déjà citées, Laurent Lacroix et Diego Fernandez Varas questionnent l'État plurinational en Amérique latine. Diego Fernandez Varas analyse les efforts de la communauté indigène Mhuysqa de Cota pour être reconnue officiellement par un État colombien qui ne prend pas en compte les « communautés » ne répondant pas entièrement aux paramètres d'ethnicité exigés, notamment les caractéristiques qui soulignent leurs différences socioculturelles. Ce travail met en avant les paradoxes liés au statut juridique de groupes ethniques dans un pays qui se dit pluriethnique et multiculturel. Quant à Laurent Lacroix, il compare les concepts de « plurinationalisme » et de « multiculturalisme » en Bolivie et en Equateur. Le plurinationalisme permet la reconnaissance juridique et politique des groupes autochtones par la nation, au même titre que les citoyens non autochtones, et dépasse donc le culturel. L'étude des débats ayant lieu autour de ces questions dans ces deux pays permet à l'auteur de mettre en avant les luttes de légitimité qu'ont dû mener les groupes concernés afin de faire évoluer le droit et les lois.

25 Ces trois thèmes ne ferment bien évidemment pas l'horizon des problématiques liées à l'étude des minorités ethniques et nationales mais les coordinateurs ont souhaité souligner ces axes de recherches pour stimuler de futurs échanges en ce domaine.

BIBLIOGRAPHIE

BARTH F. (ed.) (1969), *Ethnic groups and boundaries. The social organization of culture difference*, Oslo, Universitetsforlaget.

BERKHOFER R.F. Jr. (1978), *The White Man's Indian: Images of the American Indian from Columbus to the Present*, New York, Vintage Books.

BLAKE F.C. (1981), *Ethnic Groups and Social Change in a Chinese Market Town*, Honolulu, University of Hawaii Press.

BORDEWICH F.M. (1996), *Killing the White man's Indian: The reinventing of Native Americans at the end of the twentieth century*, New York, Doubleday.

BOWMAN I. (1921), *The New World: Problems in Political Geography*, New York, World Book Company.

CHIGNIER-RIBOULON F., GARRAIT-BOURRIER A. (dir.) (2013), *Minorités isolées en Amérique du Nord. Résistances et résiliences culturelles*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 312 p.

CHIGNIER-RIBOULON F. (2013), « Les minorités isolées en Amérique du Nord, entre question commune et identités locales », *in* CHIGNIER-RIBOULON F., GARRAIT-BOURRIER A., *Minorités isolées en Amérique du Nord. Résistances et résiliences culturelles*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, pp. 291-308.

DEGLER C.N. (1971), *Neither Black Nor White: Slavery and Race Relations in Brazil and the United States*, Madison (WI), University of Wisconsin Press.

DIECKHOFF A. (dir.) (2004), *La constellation des appartenances. Nationalisme, libéralisme et pluralisme*, Paris, Presses de Sciences Po, 410 p.

DIPPIE B.W. (1982), *The Vanishing American: White Attitudes and U.S. Indian Policy*, Lawrence (KS), University Press of Kansas.

GIBAND D. (2011), *Les villes de la diversité, les territoires du vivre ensemble*, Paris, Economica.

GARRAIT-BOURRIER A., VENUAT M. (2002), *Les Indiens aux Etats-Unis : histoire d'une renaissance*, Paris, Ellipses, coll. « Les Essentiels de civilisation ».

HALL S. (1995), 'New Ethnicities', *in* ASHCROFT B., GRIFFITHS G., TIFFIN H., (Eds.), *The Post-Colonial Studies Reader*, New York, Routledge.

HOBSBAWM E., RANGER T. (eds.) (1983), *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press.

LEVY J. (2008), *L'invention du monde. Une géographie de la mondialisation*, Paris, Presses de Sciences Po.

MARTIN T. (2001), *The Affirmative Action Empire. Nations and nationalism in the Soviet Union, 1923-1939*, Ithaca (NY), Cornell University Press.

POUTIGNAT P., STREIFF-FENART J. (1995), *Théories de l'ethnicité*, Paris, Presses Universitaires de France.

ROSIERE S. (2005), « La diversité ethnique et le maillage administratif des Etats », *Cahiers de Géographie du Québec, 49*, 137, Université Laval, Québec, pp. 207-224, http://www.erudit.org/revue/cgq/2005/v49/n137/012301ar.pdf

SANGUIN A.-L. (dir.) (1993), *Les minorités ethniques en Europe*, Paris, L'Harmattan.

SANGUIN A.-L. (dir.) (1994), « Les minorités ethniques en Europe », *Espace, populations, sociétés, 12,* 3, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/espos_0755-7809_1994_num_12_3_1650

SANGUIN A.-L. (dir.), (2001), « Conflits et minorités dans l'Europe post-communiste », *Géographie et Cultures, 38*, 144 p.

SENAC R. (2012), *L'invention de la diversité*, Paris, PUF, Coll. « Lien social ».

NOTES

1. Nous reconnaissons la difficulté à établir une césure entre les groupes autochtones, présents de façon séculaire, et des communautés immigrées elles-mêmes de plus en plus autochtones.
2. Entre autres exemples, les auteurs de *L'invention du monde. Une géographie de la mondialisation* (Lévy, 2008) ignorent le terme de « minorité » absent de l'index alors que « communauté », « identité », « immigration », « migration », « métropolisation » ou « réseau » y sont bien intégrés.

AUTEURS

STÉPHANE ROSIÈRE

Université Reims Champagne-Ardenne (URCA), stephane.rosiere@univ-reims.fr

FRANCK CHIGNIER-RIBOULON

Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, Franck.CHIGNIER-RIBOULON@univ-bpclermont.fr

ANNE GARRAIT-BOURRIER

Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, anne.garrait@univ-bpclermont.fr